

**FATF Statement  
26 June 2009**

**IRAN**

The FATF remains concerned by Iran's failure to meaningfully address the ongoing and substantial deficiencies in its anti-money laundering and combating the financing of terrorism (AML/CFT) regime. The FATF remains particularly concerned about Iran's failure to address the risk of terrorist financing and the serious threat this poses to the integrity of the international financial system. The FATF urges Iran to immediately and meaningfully address its AML/CFT deficiencies, in particular by criminalising terrorist financing and effectively implementing suspicious transaction reporting (STR) requirements.

The FATF reaffirms its call on members and urges all jurisdictions to advise their financial institutions to give special attention to business relationships and transactions with Iran, including Iranian companies and financial institutions. In addition to enhanced scrutiny, the FATF reaffirms its 25 February 2009 call on its members and urges all jurisdictions to apply effective counter-measures to protect their financial sectors from money laundering and financing of terrorism (ML/FT) risks emanating from Iran. FATF continues to urge jurisdictions to protect against correspondent relationships being used to bypass or evade counter-measures and risk mitigation practices, and to take into account ML/FT risks when considering requests by Iranian financial institutions to open branches and subsidiaries in their jurisdiction.

The FATF remains prepared to engage directly in assisting Iran to address its AML/CFT deficiencies, including through the FATF Secretariat.

**UZBEKISTAN**

The FATF welcomes the significant recent steps that Uzbekistan has taken to restore and strengthen its AML/CFT regime and takes note of the action plan for further steps that it has articulated. FATF urges Uzbekistan to continue its progress towards completing its legislative framework and implementing an AML/CFT regime that meets international standards. Given that implementing regulations are not yet enacted, the FATF reiterates its statement of 16 October 2008.

**TURKMENISTAN**

The FATF welcomes Turkmenistan's recent progress in adopting AML/CFT legislation. Given that deficiencies remain in Turkmenistan's AML/CFT regime, FATF reiterates its 25 February 2009 statement informing financial institutions that these deficiencies constitute an ML/FT vulnerability in the international financial system and that they should take appropriate measures to address this risk. Turkmenistan is urged to continue to take steps to implement an AML/CFT regime that meets international AML/CFT standards. Turkmenistan is strongly encouraged to continue to work closely with the Eurasian Group and the International Monetary Fund to achieve this.

**PAKISTAN**

The FATF welcomes Pakistan's recent accession to the International Convention for the Suppression of the Financing of Terrorism. However, the FATF remains concerned about the ML/FT risks posed by Pakistan and reaffirms its public statement of 28 February 2008 regarding these risks. The FATF welcomes the process underway in Pakistan to improve its AML/CFT regime. The FATF encourages Pakistan to continue to fully co-operate with the World Bank and the Asia Pacific Group on Money Laundering (APG) on its mutual evaluation process.

**SÃO TOMÉ AND PRÍNCIPE**

The FATF welcomes São Tomé and Príncipe's continuing efforts to implement its AML law. The FATF remains concerned about the significant deficiencies in São Tomé and Príncipe's AML/CFT regime, particularly relating to terrorist financing. The FATF urges São Tomé and Príncipe to work with the Inter Governmental Action Group against Money Laundering in West Africa (GIABA) to address the remaining AML/CFT deficiencies.

Déclaration du GAFI  
26 juin 2009

#### IRAN

Le GAFI demeure préoccupé de l'incapacité de l'Iran à traiter significativement les défaillances constantes et substantielles de son régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Le GAFI reste particulièrement inquiet de l'incapacité de l'Iran à faire face au risque de financement du terrorisme, et de la grave menace que cela constitue pour l'intégrité du système financier international. Le GAFI appelle avec insistance l'Iran à remédier immédiatement et significativement à ses défaillances en matière de LBC/FT, en particulier en incriminant le financement du terrorisme et mettant efficacement en œuvre les obligations de déclarations des opérations suspectes (DOS).

Le GAFI réaffirme l'appel fait à ses membres, et conseille vivement à tous les pays d'inviter leurs institutions financières à considérer avec une attention particulière les relations d'affaires et opérations avec l'Iran, y compris les sociétés et les institutions financières iraniennes. Outre cette surveillance renforcée, le GAFI réaffirme sa déclaration du 25 février 2009 par laquelle il appelait ses membres et recommandait vivement à tous les États d'appliquer d'efficaces contre-mesures afin de protéger leur secteur financier des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme (BC/FT) émanant de l'Iran. Le GAFI appelle également avec insistance les pays à se protéger contre l'utilisation de relations de correspondance afin de contourner ou d'éviter les contre-mesures et les pratiques de réduction des risques, et de prendre en considération les risques de BC/FT lors de l'examen des demandes faites par des institutions financières iraniennes d'ouvrir sur leur territoire des succursales et des filiales.

Le GAFI reste disposé à s'engager directement auprès de l'Iran afin de l'aider à remédier à ses défaillances en matière de LBC/FT, notamment via le Secrétariat du GAFI.

#### OUZBÉKISTAN

Le GAFI accueille favorablement les récentes démarches entreprises par l'Ouzbékistan afin de rétablir et renforcer son régime de LBC/FT et prend en note le plan des actions complémentaires qu'il va mettre en œuvre. Le GAFI appelle avec insistance l'Ouzbékistan à poursuivre ces avancées positives en vue de disposer d'un cadre législatif complet et de la mise en œuvre d'un régime de LBC/FT conforme aux normes internationales. Néanmoins, les règlements d'application n'ayant pas été adoptés à ce jour, le GAFI réitère sa déclaration du 16 octobre 2008.

#### TURKMÉNISTAN

Le GAFI accueille favorablement les récents progrès réalisés par le Turkménistan en adoptant une loi de LBC/FT. Néanmoins, dans la mesure où il reste des défaillances dans le régime de LBC/FT du Turkménistan, le GAFI réitère sa déclaration du 25 février 2009 par laquelle il informait les institutions financières que ces défaillances constituent, en termes de LBC/FT, une vulnérabilité du système financier international et qu'elles devraient prendre les mesures appropriées afin de faire face à ce risque. Il est vivement conseillé au Turkménistan de poursuivre ses démarches afin de mettre en œuvre un régime de LBC/FT conforme aux normes internationales de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Pour cela, il est vivement recommandé au Turkménistan de continuer à travailler en étroite collaboration avec le Groupe Eurasie et le Fonds Monétaire International.

#### PAKISTAN

Le GAFI accueille favorablement la récente adhésion du Pakistan à la Convention internationale pour la suppression du financement du terrorisme. Cependant, le GAFI demeure préoccupé des risques de BC/FT posés par le Pakistan et réaffirme sa déclaration publique du 28 février 2008 relative à ces risques. Le GAFI accueille favorablement le processus entrepris par le Pakistan visant à améliorer son régime de LBC/FT. Le GAFI encourage le Pakistan à coopérer pleinement avec la Banque Mondiale et le Groupe Asie-Pacifique sur le blanchiment de capitaux dans le cadre de son évaluation mutuelle.

#### SÃO TOMÉ ET PRÍNCIPE

Le GAFI accueille favorablement les efforts constants réalisés par São Tomé et Príncipe afin de mettre en œuvre sa loi de LBC. Cependant, le GAFI demeure préoccupé par les significatives défaillances que présente le régime de LBC/FT de São Tomé et Príncipe, en particulier en matière de financement du terrorisme. Le GAFI recommande vivement à São Tomé et Príncipe de travailler avec le Groupe intergouvernemental d'action contre le blanchiment en Afrique de l'ouest (GIABA) afin de traiter les défaillances résiduelles en matière de LBC/FT.